

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de L'Habitat , de L'Urbanisme et de la Ville
et de l'Aménagement du Territoire
Direction du logement de DJELFA
NIF 001317019004944 DL

AVIS ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° : 23 / 2026

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics. Le directeur du logement de la wilaya de DJELFA, informe l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales N°13/2026 (pour la troisième fois) pour la réalisation de 200/4000 Logements Publics Locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D. à la commune de HASSI BAHBAH, paru dans les quotidiens nationaux le 22/02/2026. Qu'à l'issue de l'analyse des offres les projets sont attribués provisoirement comme suivant :

Commune	Lots	Entreprise	NIF	Montant après correction	Délai de réalisation
HASSI BAHBAH	<u>Lot 04</u> :Réalisation 100/200/4000 (F3) logements publics locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D.HASSI BAHBAH	Ben Chikh Messaoud	16834020007646703400	355.409.941.80 DA	12 Mois

- Les soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de 10 jours, et ce, à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP , pour introduire un éventuel recours auprès de la commission compétente des marchés
- Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.